

Palestrina ou Bach, ce n'est point ici une question de personnes. Si la musique sacrée est bien ce que nous l'avons définie, un art religieux où l'élément surnaturel ne prédomine pas aux dépens de l'élément humain, mais bien un art où ces deux éléments s'équilibrent; où le sentiment religieux cherche à s'exprimer, sans nuire pour cela à son caractère sacré par toutes les ressources de l'art musical; je ne vois pas en effet pourquoi la musique sacrée n'évoquerait pas comme tout ce qui est humain, et comment, tout en accordant que Palestrina en a eu le premier, et de façon géniale, l'intuition, cette musique ne pourrait pas bénéficier de toutes les ressources dont les plus grands génies, au cours des siècles, ont enrichi son symbole. Mais il faut maintenir que ce symbole, en retour, doit s'adapter au sentiment religieux qu'il exprime, sentiment dont l'Eglise seule, à l'aide de la liturgie, a le droit de fixer le sens, l'intensité et les limites. *D'où la musique sacrée ne devra jamais cesser d'être liturgique.*

M. Tinel reconnaît d'ailleurs que "Bach lui-même n'a guère écrit de musique qui s'adapte adéquatement à la liturgie du culte catholique, et que notamment sa *Grande Messe* dépasse de beaucoup les limites de la durée affectée à la célébration même solennelle des Mystères." Le *Sanctus* ne comporte pas moins de cent seize mesures pour un texte de seize mots. C'est qu'à l'époque de Bach la forme musicale dominait souverainement. Peut-être aussi serait-il vrai de dire que, malgré son caractère éminemment religieux, la pensée musicale de Bach s'est assimilée avec trop de complaisance toutes les ressources humaines du symbole musical, et que, par contre, la pensée liturgique a été ou négligée, ou incomprise; d'où l'impression de déséquilibre, et comme de "désharmonie" que l'on éprouve devant "un morceau gigantesquement disproportionné avec l'art liturgique qu'il doit accompagner." Mais il y a un remède à ce mal, et ce n'est pas sortir des bornes de la vraisemblance de penser que, "si Bach eût pu se familiariser avec les lois rituelles du culte catholique, des formes nouvelles seraient nées de son tout-puissant génie, des formes pleinement adéquates aux prescriptions liturgiques délimitant la durée des pièces chantées, et fixant pour jamais, peut-être, les règles à suivre en matière de composition musicale culturelle." En tous cas, il a, après Palestrina, et comme lui, de façon géniale, ouvert la voie à ses successeurs, et il n'est pas téméraire d'affirmer que la musique sacrée, en se conformant aux lois du symbolisme dans l'art, et de l'adaptation des formes musicales aux pensées et aux sentiments qu'elles expriment, est appelée à un grand avenir, sans qu'elle ait à souffrir du renouveau du plain-chant liturgique, ou que le plain-chant lui-même ait à craindre d'être supplanté par elle.

M. S. GILLET, O. P.